







ANNONCEMENT 4ème manche de la Coupe de France Saison 2025/2026

Le samedi 10 et le dimanche 11 janvier 2026

L'Union Sportive Orléanaise Sports de Glace organise la 4^{ème} manche de la coupe de France de patinage de vitesse « Short-track » 2025/2026 sous l'égide de la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) et de la Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse (CSNPV) à la patinoire du baron Boulevard Jean Jaurès 45000 ORLEANS.

Début prévisionnel de la compétition le samedi 10 janvier à 9h00. L'horaire définitif et le planning sera précisé selon le nombre d'inscrits.

Glace et Piste

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 56 * 26 _sur laquelle sont tracées 3 pistes de 111,12 m selon la règle ISU 280. Le tour de la piste sera intégralement recouvert de matelas de protection.

Inscriptions: Cf règlement CSNPV Règle 1 paragraphe 3.

Les inscriptions doivent parvenir au plus tard le vendredi 19 décembre 2025 (délai de rigueur) sur le site des inscriptions en ligne short-track.fr et par mail à <u>vitesse@usosg.fr</u> et <u>francois.meline@outlook.fr</u>. Le montant de l'inscription est de 45 euros par patineur (à régler par virement sur RIB joint ou par chèque à l'ordre de USOSG.

Les inscriptions hors délai et les forfaits seront gérés selon le règlement CSNPV Règle 1 § 3.i et 3.j. Pour les relais se référer à la règle 5 §1.f. Un chèque de caution sera demandé pour les bonnets de casque.

La compétition est ouverte à tous les patineurs avec condition de temps.

Les patineurs doivent être licenciés « Compétition de la FFSG » et inscrits par leur club. Le cas échéant pour les patineurs étrangers ils doivent attester de leur appartenance à une fédération membre de l'ISU.

Règles générales*

La Coupe de France est une compétition qui se déroule en plusieurs étapes. Les étapes de la Coupe de France sont ouvertes aux patineurs des catégories Senior, Junior A, B, C, D et E.

La répartition des patineurs se fait selon les trois regroupements suivants :

- Regroupement Coupe de France division 1 « Div-1»: tous les patineurs Senior, Junior A, B, C et D réalisant un temps cumulé sur 500m et 1 000m inférieur à 160 secondes (hommes et dames).
- Regroupement Coupe de France division 2 « Div-2» les autres juniors D et tous les juniors E (temps inférieur à 60 s sur 333 m ou 90 s sur 500 m)
- Regroupement Coupe de France division 3 « Div-3» : les autres sénior, Junior A, B et C (temps inférieur à 65 s sur 500 m)

Au sein des regroupements, les patineurs seront répartis en poules permettant de réaliser trois tours de compétition selon le nombre de patineurs inscrits. La grande distance « 1ère distance » sera réalisée sur 2 tours. En fonction du nombre d'inscrits la troisième distance pourra être réalisée sur 2 tours (concilier nombre et courses et temps de compétition).

La répartition dans les poules s'effectue :

- Pour les poules du regroupement « Div-1 » cumul 500m + 1 000m croissant
- Pour les poules du regroupement « Div-2 » par temps croissant sur 500 m pour la poule 1 et 333 m pour les suivantes









• Pour les poules du regroupement « Div-3 » par temps croissant sur 500 m

Les temps de référence sont ceux enregistrés au Top France ou temps obtenus sur rencontres/tests conformément au règlement de la CSNPV.

Relais

- Regroupements « Div-2 » , « Div-1 » se déroulent suivant le format conventionnel.
 Les équipes sont constituées de patineurs de même club mais les genres peuvent être mixés au sein des équipes.
- Regroupement « Mixte » (Selon règlement ISU, 2 femmes et 2 hommes). Concerne les patineurs de la catégorie « Div-1 ».

Un club peut inscrire une seule équipe par regroupement.

L'équipe du relais « Div-1 » et du relais « Mixte » peuvent intégrer au maximum deux patineurs du regroupement — « Div-3» (qui ont un temps cumulé au 500 m + 100 m inférieurs à 175 secondes).

Les inscriptions des équipes de relais sont à faire en même temps que les inscriptions individuelles.

Conformément au règlement de la CSNPV (Règle 5 § 1.f) , il est possible de remplacer des patineurs forfaits pour blessure si l'inaptitude est déclarée par les premiers secours ou le médecin durant la compétition.

Programme de la compétition*

La compétition se déroulera sur deux jours, les distances courues en individuel sont les suivantes :

Div-1 Poule 1 : 1500 m, 500 m, 1 000 m Div-1 Poule 2 : 1500 m, 500 m, 1 000 m Div-1 Poule 3 : 1000 m, 500 m, 777 m

Div-2 Poule 1:1000 m, 500 m, 777 m Div-2 Poule 2:777 m, 333 m, 500 m Div-2 Poule 3:500 m, 333 m, 333 m

Div-2 Poule 4:333 m, 222 m, 333 m à adapter en fonction du temps des patineurs

Div-3 Poule 1 : 1 000 m, 500 m, 777 m Div-3 Poule 2 : 777 m, 333 m, 500 m

Courses de relais « conventionnels »

Regroupement Div-1**: Relais 3000 m (4 patineurs) Regroupement Div-2: Relais 2 000 m (3 patineurs)

Regroupement Div-1**: Relais Mixte ISU: 2000 m (4 patineurs)

Règles de la compétition

La composition des séries et le schéma de qualification, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points à l'intérieur de chaque poule, l'établissement du classement final et de la détermination du vainqueur, suivent la règle 5 du règlement CSNPV relative à la coupe de France, le présent § et le règlement ISU.

^{*}Le programme et le nombre de poules peuvent varier en fonction du nombre d'inscrits

^{**} possibilité de compléter par 2 patineurs « Div 3 » conformément à la règle 5 § 1.e









Pour la composition de la première course de la première distance, le classement des patineurs est effectué sur le critère de sélection à la compétition (temps ou cumul enregistrés dans le Top France). Pour les distances suivantes, la composition des séries se fera en fonction du classement général intermédiaire.

Les courses sont courues avec le système toutes finales, sans élimination directe pour les patineurs pénalisés. Le patineur pénalisé pourra prendre le départ du tour suivant mais en descendant d'un groupe, le meilleur patineur du groupe inférieur prenant sa place. Une seconde Pénalité lors de la même distance sera sanctionnée par un Carton Jaune.

En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être couru des 1/2 finales groupe B. Dans tous les cas, les patineurs courent tous des finales de classement conformément aux tables de qualification.

Au sein des poules de chaque groupe, les qualifications pour le tour suivant se feront en prenant le premier de chaque course, les autres patineurs seront qualifiés aux temps.

<u>Récompenses</u>

Lors de la cérémonie de remise des prix, les patineurs doivent porter la combinaison club et respecter la règle 5 § 5.d du règlement de la CSNPV.

Classement de l'étape conformément à la règle 5.6 du règlement de la CSNPV

Des récompenses seront remises par poule et par sexe et pour les relais.

Un classement par club sera réalisé en totalisant les points d'étape des patineurs du club et des classements de relais cumulables s'il y a plusieurs équipes par club.

Service Médical

Présence d'un service de premiers secours.

Équipement des patineurs

Les patineurs doivent être équipés conformément à la communication ISU et au règlement national CSNPV. Les bonnets numérotés seront transmis sur place lors du tirage au sort.

Réunion des coachs et teams leader (en amont de la rencontre)

La réunion des coachs et teams leader de la compétition se tiendra le samedi 10 janvier 2026 à 8h30 (l'horaire définitif sera précisé selon le nombre d'inscription) en présence des coachs et des représentants des clubs. Cette réunion sera sous la responsabilité de l'arbitre principal et du coordinateur de course.

Vestiaires:

Les vestiaires seront séparés par genre

Responsabilités

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des incidents et des vols au cours de la compétition.

Lien règlement CSNPV saison 2025-2026









nesetations

- Auberge de Jeunesse d'Orléans (10 mn en voiture de la patinoire)

Adresse: 3, rue Croix Péchée, 45000 Orléans

Téléphone: 06.17.67.64.58

eMail: auberge.crjs45@orange.fr

Chambres de 2 à 6 personnes au tarif de 29 € / personne / nuit (petit déjeuner offert et linge de lit compris).

Parking privé et sécurisé, accueil jusqu'à minuit.

- Appart'Hôtel Odalys Saint Jean

Adresse: 26 Rue du Faubourg Saint-Jean, 45000 Orléans

Téléphone: 02 38 75 14 75

- Hôtel B&B Orléans Centre

Adresse: 4 rue du Marechal Foch Angle, Boulevard Rocheplatte, 45000 Orléans

Téléphone: 02 38 54 23 11

Restauration sur place à la salle panoramique. Mise à disposition d'un four micro-onde

RIB

Afficher tous les telechard



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	37456	00010753007	27	EUR	CM ORLEANS CHATELET

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8374 5600 0107 5300 727

BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A

Domiciliation CM ORLEANS CHATELET 29 PLACE DU CHATELET 45000 ORLEANS

9 02 38 14 38 47

Titulaire du compte (Account Owner)
UNION SPORTIVE ORLEANAISE SPORT DE GLA
CE VITESSE
CHEZ CHRISTINE HUG
33 B RUE DES CHABASSIERES
45100 ORLEANS

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Michael Dubois,

Président de la section Vitesse de l'USO SG